

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

« Pétition Pour un prix du lait payé un franc le litre aux producteurs vaudois de lait »

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de Mme Séverine Evéquo ainsi que de MM. François Cardinaux, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Philippe Liniger, Olivier Epars, Jean-Louis Radice, Guy Gaudard, Fabien Deillon (remplaçant Pierre-André Pernoud), Olivier Petermann. Elle a siégé en date du 5 octobre 2017 sous la présidence de M. Vincent Keller.

M. Florian Ducommun, secrétaire suppléant de la commission parlementaire, a établi les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Monsieur Guillaume Morand, entrepreneur à Lausanne et membre du Parti de rien, Monsieur André Müller, agriculteur au Mont-sur-Lausanne.

Représentant de l'Etat : Monsieur Frédéric Brand, Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) et Monsieur Samuel Forestier, Responsable du secteur filières agricoles.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Cette pétition vise à demander au Conseil d'Etat qu'il agisse sur les commerces vaudois afin que ceux-ci vendent du lait équitable payé à un franc le litre au producteurs en production bio et non bio. La pétition sollicite la création de dispositions légales cantonales permettant la rémunération du litre de lait à un franc.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Le pétitionnaire indique en préambule que de nombreuses exploitations agricoles ferment chaque semaine en Suisse, ce qui crée ainsi nombre de situations dramatiques, menant parfois même à des cas de suicides. Cette profession fait partie de l'ADN du canton de Vaud et les fermetures d'exploitations agricoles représentent d'immenses pertes. La pétition a été lancée au printemps 2017 et a connu un énorme succès auprès de la population. L'objectif consiste à ce que le consommateur puisse acheter du lait, dans tous les commerces, à un prix équitable, c'est-à-dire garanti pour l'agriculteur. Le pétitionnaire constate que beaucoup de produits équitables sont vendus dans les commerces, par exemple les bananes Max Havelaar, mais qu'il n'en est rien pour le lait produit localement.

En France, la marque « C'est qui le patron ?! » connaît un succès fulgurant et est présente dans toutes les grandes enseignes. Par exemple, pour une brique de lait d'un litre vendue à 99 centimes d'euros, l'agriculteur va obtenir un prix garanti se montant à 69 centimes d'euros, soit les deux tiers du montant total.

Durant la campagne pour le Conseil d'Etat, M. Morand a rencontré nombre d'agriculteurs qui souffrent, et qui se plaignent surtout des grands distributeurs (Coop, Migros, Lidl, Aldi) mais également des centrales de lait (Cremo, Emmi). Il existe par conséquent de nombreux problèmes relatifs à l'opacité des marges. Comme aucun système ne peut se mettre en place afin que les consommateurs suisses aient du lait équitable dans leurs commerces, la solution revient à ce que les pouvoirs publics et politiques s'en mêlent. Il convient donc de mettre la pression sur les grands distributeurs.

Les consommateurs doivent avoir le choix, soit d'acheter un litre de lait suisse voire étranger, dont on ne sait d'où il vient ni comment il est produit, à CHF 1,35.- ; soit un litre de lait équitable produit localement avec un prix garanti pour le producteur qui pourrait se monter à CHF 1,70.- Cette problématique est dramatique car il n'est pas possible de laisser une partie de la population littéralement mourir sous nos yeux.

Il estime qu'il n'est pas concevable d'avoir d'un côté une population qui souhaite des produits locaux, issus de l'agriculture biologique et équitables pour les paysans locaux, et d'un autre côté laisser complètement tomber ces derniers en achetant leurs produits à des prix bien trop bas. La diversification et l'agriculture biologique montrent la bonne direction et indiquent un certain engouement de la part de la population. Enfin, il est nécessaire de soutenir les agriculteurs puisque ce sont eux, en grande partie, qui effectuent l'entretien des magnifiques paysages que l'entier de la planète nous envie.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Les membres de l'administration indiquent en préambule que le Conseil fédéral, après avoir dissout l'Union suisse du commerce de fromage en 1999 puis supprimé les contingentements laitiers en 2009, poursuit une politique de libéralisation de ce marché. Il convient de rappeler que les Chambres fédérales ont décidé de cette politique lorsque le « compte laitier » a dépassé le milliard de francs de fonds fédéraux pour soutenir, à l'époque, un prix du lait fixé à CHF 1,07.-. La Confédération, via l'Union suisse du commerce de fromage, garantissait la prise en charge de la production du lait et du fromage puis commercialisait ces produits. Dès lors, il n'était pas possible de fabriquer autant de lait que souhaité puisque celui-ci était contingenté. Chaque kilo de lait était ainsi suivi et tracé par la Confédération. A la fin de ce système, un kilo de fromage coûtait CHF 5.- au contribuable et était acheté CHF 1,07.- à l'agriculteur, ce qui a sonné le glas du système d'économie planifiée.

Le canton de Vaud comptait 963 producteurs de lait en 2016. La moitié de cette production est transformée dans les sociétés de laiteries pour créer du gruyère AOP (environ CHF 0,80.- le kilo), alors que l'autre moitié consiste en du « lait d'industrie » (environ CHF 0,50.- le kilo). Comme attendu, la suppression du contingentement laitier a conduit à une augmentation de la production de lait en Suisse et a ainsi provoqué une saturation du marché. Par conséquent, une légère surproduction a un gros impact sur les prix, et ce sont toujours les producteurs qui sont pénalisés.

Le modèle d'affaires du principal acheteur et transformateur de « lait d'industrie » du canton de Vaud, à savoir « Cremo », montre pourquoi le prix du lait vaudois est extrêmement bas. En effet, ce modèle d'affaires se base sur l'export de la protéine laitière, dont le marché est actuellement au plus bas, ce qui impacte donc l'ensemble des fournisseurs de « Cremo ».

Par ailleurs, M. Brand souligne qu'il est difficile d'intervenir au niveau du canton de Vaud puisqu'il s'agit d'un marché national. Il présente ensuite quatre instruments de politique publique en ce qui concerne cette problématique :

- Protections à la frontière, laquelle souffre cependant d'un défaut majeur relatif à la mobilité des consommateurs qui profitent de prix moins élevés à l'étranger. De plus, les tarifications douanières (8 centimes par kilo de lait sous forme liquide) ne s'appliquent pas de manière similaire à une multitude de produits alimentaires qui contiennent des sous-produits laitiers (pâtisseries, ajout de ferment de yogourt pour changer de position tarifaire, etc.) ;
- Diminution du risque, à savoir des « assurances récoltes » qui permettent de lisser les prix et d'ainsi pallier à des fluctuations importantes ;
- Politiques d'infrastructures liées aux projets collectifs (soutien par l'Etat à la construction de fromageries par exemple) ;
- Recherche agronomique et formation.

Depuis de nombreux mois, l'administration esquisse plusieurs pistes de solutions. Celles-ci n'ont pas fait l'objet de décisions concrètes de la part du Conseil d'Etat, mais peuvent se résumer dans les trois axes suivants :

- Effectuer un groupement de l'offre des producteurs de lait, tels que les trois producteurs majeurs au niveau national, à savoir « Emmi », « mooh » et « Aaremilch ». « PROLAIT », avec 85 millions de kilos de lait commercialisé est un « nain » et a donc une force de négociation extrêmement faible.
- Renforcer les mesures de soutien à l'investissement.
- Soutenir la promotion des ventes.

La présentation de l'administration est l'occasion de poser un certain nombre de questions :

Les agriculteurs peuvent-ils écouler leur lait en vente directe et ainsi fixer leur propre prix ?

L'administration répond par l'affirmative.

L'Etat peut-il influencer le prix du lait en effectuant des pressions auprès des acheteurs ?

L'administration indique que « Cremo », soit le principal transformateur du « lait d'industrie » vaudois, appartient aux producteurs de lait. Si le modèle d'affaires menée par la direction de « Cremo » ne déclenche aucune réaction de la part des principaux intéressés, l'Etat ne peut intervenir sur la politique d'entreprise. Le marché vaudois est marginal puisque seuls 100 millions de kilos de « lait d'industrie » sont produits dans le canton de Vaud alors que le volume national se monte à 3,5 millions de tonnes.

Les pétitionnaires souhaitent avoir du lait vaudois équitable sur les étals des distributeurs. Quelles mesures l'administration pourrait-elle proposer pour aller dans le sens de cette revendication ?

L'administration rappelle qu'une telle démarche a été proposée il y a trois ans à « PROLAIT ». L'Etat était prêt à rentrer en matière sur des primes à l'hectare afin d'abaisser le coût de la protéine qui rentre dans l'affouragement des vaches laitières pour un prix équitable. Cette démarche a échoué puisque « PROLAIT » et « Cremo » ne se sont pas mis d'accord pour des raisons d'étiquetage. En outre, il convient de relever que l'aspect médiatique et marketing est important étant donné que les volumes sont très faibles. Par exemple, le lait équitable « Genève-région – Terre-avenir » ne représente que 300'000 kilos de lait, soit la production fournie par un seul agriculteur genevois aux Laiteries Réunies Genève (LRG).

Une installation de conditionnement de lait, tel que les LRG, pourrait-elle voir le jour dans le canton de Vaud ?

Les LRG ont été également financées par l'Etat de Vaud, puisque qu'elles comptent 150 producteurs vaudois et 8 genevois.

Qui est représenté par PROLAIT ?

Elle fédère à la fois les producteurs de « lait d'industrie » et les producteurs de lait de fromagerie. Il s'agit donc du syndicat spécialisé dans le lait pour le canton de Vaud.

Il est encore précisé que l'administration a réuni les différents acteurs de la filière entre les cantons de Vaud et Fribourg, il y a environ une année, afin de mettre en place un lait équitable. Cette séance n'a débouché sur aucune piste concrète.

6. DELIBERATIONS

Les commissaires constatent que l'Etat a déjà entrepris des actions et que les principaux intéressés de la filière connaissent des dissensions internes, qu'il existe un manque de collaboration entre les principaux acteurs du lait. Seule une initiative parlementaire aux Chambres fédérale peut faire pression sur les grands distributeurs.

Un commissaire propose que le rapport demande que le Conseil d'Etat donne un appui pour organiser une nouvelle rencontre en les différents acteurs. D'autre s'y opposent rappelant que le Conseiller d'Etat est invité à toutes les assemblées relatives à la production laitière et tente en vain de faire bouger le monde agricole, ce dernier ne suivant pas le mouvement.

Un commissaire conclu que cette pétition amène un véritable questionnement et permet de mettre en lumière cette problématique.

7. VOTE

Par 0 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Lausanne, le 22 mars 2019

La rapportrice :
(Signé) Séverine Evéquoz